

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1163

3 juin 2010

SOMMAIRE

Airfield S.A.	55778	Gaulinvest S.à.r.l.	55796
American Football Fédération Luxembourg, AFFL Association sans but lucratif	55809	GigaMedia Europe Limited	55793
Antilus S.A.	55796	Globo Re S.A.	55796
Arba Holding S.A.	55795	HBI Borsigstrasse S.à r.l.	55811
Arba Holding SPF	55795	HBI Hannover S.à.r.l.	55792
BDC Sol S.à.r.l.	55797	HBI Holzhauser Markt S.à.r.l.	55792
BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l.	55795	HBI Ladbergen S.à r.l.	55820
Bureau Comptable Faber & Weis S.à.r.l.	55780	HBI Leipzig S.à r.l.	55792
Cabinet de gestion immobilière GREKA S.à r.l.	55795	HBI Maisach S.à.r.l.	55791
Campofrío International Finance S.à r.l.	55796	Headland Finance 2 S.N.C.	55793
CBS Luxembourg S.à r.l.	55795	Jarod	55793
De Natura Rerum Holdings S.A.	55780	Jarod S.A.	55793
De Natura Rerum Holdings S.A.	55791	JDP Luxembourg S.A.	55793
D.M.E. Energy S.à r.l.	55794	JER Europe Fund III 16 S.à r.l.	55789
ECP Fund, SICAV-FIS	55794	JER Europe Fund III 22 S.à r.l.	55778
EM-Jot S.à r.l. SPF	55794	KKR Actor Investor S.à r.l.	55814
Floria S.A.	55797	Lyra Invest Fund	55792
Food for your Senses a.s.b.l.	55823	Marsh S.A.	55794
Furstenberg Capital S.C.A.	55794	ORC Heidi Holdings S.à r.l.	55803
Garage Neugebauer S.A.	55797	Ricoh Luxembourg S.à r.l.	55806
Gaulinvest S.à.r.l.	55796	Sky Capital Europe S.à r.l.	55780
		TDK Europe S.A.	55796
		TDK Recording Media Europe S.A.	55795
		Zurich Group Funding Luxembourg S.A.	55803

Airfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054156/9.

(100068956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

JER Europe Fund III 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 134.611.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the ninth April.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg acting in replacement of his prevented colleague Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 115.656

(the "Principal")

here represented by Mr. Martin ECKEL, legal counsel, residing professionally at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame,

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on 7th April 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. JER EUROPE FUND III 22 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame,, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 134.611, has been incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on December 5th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 157 on January 21st, 2008

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) per share each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company 15th March 2010.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame,

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.656;

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Martin ECKEL, conseiller juridique, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame,

(la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 07 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. JER EUROPE FUND III 22 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 134.611, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial à Recueil des Sociétés et Associations numéro 157 du 21 janvier 2008;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société savoir le 15 avril 2010.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. ECKEL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15986. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010058221/99.

(100058474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Bureau Comptable Faber & Weis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.548.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054177/10.

(100068955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

De Natura Rerum Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 122.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054235/9.

(100068952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Sky Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.663.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the first of April

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- Sky International Enterprise Group Limited, a private company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at Unit 602, 6/F, Causeway Bay Commercial Building, 1 Sugar Street, Causeway Bay, Hong Kong, registered at the Registrar of Companies of Hong Kong under company number 1177698,

here represented by Mr. Paul Witte, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 March 2010.

- Sky Solar Power Ltd., a limited liability company having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1549687,

here represented by Mr. Paul Witte, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 March 2010.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Sky Capital Europe S.a r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 199 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 195 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or In several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by

reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of May, at 4.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Sky International Enterprise Group Limited	12,499	12,499.-	99,992%	99,992%
Sky Solar Power Ltd.	1	1.-	0.008%	0.008%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of managers and further resolved to appoint the following person as manager for an undetermined period:

Mr. Weili Su, a Chinese citizen, born in Hebei (China) on 7 December 1968, residing in No. 15, SA Zhu Hu Tong, Nan Shi District, Bao Ding Shi, He Bei, China; and

2. The registered office of the Company shall be established at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Sky International Enterprise Group Limited, une société privée constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Unit 602, 6/F, Causeway Bay Commercial Building, 1 Sugar Street, Causeway Bay, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro de société 1177698,

ici représenté par M. Paul Witte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 mars 2010.

- Sky Solar Power Ltd., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, enregistrée auprès du Registre des Affaires des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1549687,

ici représenté par M. Paul Witte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 mars 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et Incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Sky Capital Europe S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 199 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 195 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 16h00. Si ce jour devait

être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
Sky International Enterprise Group Limited	12.499	12.499,-	99,992%	99,992%
Sky Solar Power Ltd.	1	1,-	0,008%	0,008%
TOTAL	12.500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolution de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer la personne suivante comme gérant pour une période indéterminée:

M. Weili Su, de nationalité chinoise, né à Hebei (Chine) le 7 décembre 1968, résidant au No.15, SA Zhu Hu Tong, Nan Shi District, Bao Ding Shi, He Bei, Chine; et

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue Charles de Gaulle, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Witte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2010. Relation: EAC/2010/3949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010058274/521.

(100058619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

JER Europe Fund III 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 127.926.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the ninth April.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg acting in replacement of his prevented colleague Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 115.656

(the "Principal")

here represented by Mr. Martin ECKEL, legal counsel, residing professionally at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame,

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on 7th April 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. JER EUROPE FUND III 16 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame,, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 127.926, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on April 13th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1341 on July 3rd, 2007

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) per share each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on 15th March 2010..

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.656;

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Martin ECKEL, conseiller juridique, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame,

(la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 07 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. JER EUROPE FUND III 16 S.à r.l.. (la "Société"), ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 127.926, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial à Recueil des Sociétés et Associations numéro 1341 du 3 juillet 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société savoir le 15 mars 2010.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. ECKEL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15984. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010058222/99.

(100058470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

De Natura Rerum Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 122.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054236/9.

(100068953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

HBI Maisach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010057173/14.

(100057644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

HBI Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 115.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010057174/14.

(100057561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

HBI Holzhauser Markt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 116.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010057175/14.

(100057653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Lyra Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.054.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour Lyra Invest Funds
Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010057216/12.

(100057870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

HBI Hannover S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 113.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010057176/14.

(100057683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Headland Finance 2 S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057177/10.

(100057619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

GigaMedia Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 151.831.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58449 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057178/10.

(100058065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

JDP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 109.545.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 30th, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. James O'CONNELL, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER, as directors of the company until the next annual general meeting.
2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A., as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER..

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 30 novembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de Mr. James O'CONNELL, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER..

Référence de publication: 2010057260/20.

(100058086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Jarod S.A., Société Anonyme,
(anc. Jarod).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2010057193/14.

(100057836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.655.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057179/10.

(100057607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

EM-Jot S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 122.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057180/10.

(100057848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

ECP Fund, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 134.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057181/11.

(100057588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

D.M.E. Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057182/10.

(100057736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Marsh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 19.002.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 février 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010057195/13.

(100057663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

CBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 431.352,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.517.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057183/11.

(100057602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Cabinet de gestion immobilière GREKA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 87, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 104.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010057184/10.

(100057613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.026.506,37.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingerggrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057185/11.

(100057608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Arba Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Arba Holding S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057187/11.

(100057609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

TDK Recording Media Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 31.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010057189/11.

(100057696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Antilus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010057188/10.

(100057741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

TDK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 67.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010057190/11.

(100057705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Gaulinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057339/9.

(100057691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Globo Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 143.806.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057345/10.

(100058180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Signature.

Gaulinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057340/9.

(100057940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Campofrio International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.909.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Campofrio International Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010057232/14.

(100057778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Garage Neugebauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 106A, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 79.186.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057342/9.

(100058109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Floria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.557.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010057347/10.

(100057916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

BDC Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.671.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRIDGEPOINT DEVELOPMENT CAPITAL I (NOMINEES) LIMITED, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06871998,

here represented by Christine Mathy, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 15, 2010.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended and as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is "BDC Sol S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4.

4.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

4.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

4.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

4.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 5. The Company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (1.- EUR) each.

Art. 8. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of parts made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves,

- the repurchased parts will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

Art. 9. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts "inter vivos" to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 11. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

In case of a single manager the Company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV. - General meetings of participants

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 13. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

Art. 15.

15.1. The revenues of the Company, after deduction of expenses, charges, depreciation and provisions constitute the net profit. Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it falls below the required level.

15.2. The general meeting of participants has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to reserves or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 16. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 17. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by BRIDGEPOINT DEVELOPMENT CAPITAL I (NOMINEES) LIMITED, pre-named,

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2010.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred (1.200,-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) HALSEY S.à.r.l., R.C.S. Number B50 984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

b) Ms. Kristel SEGERS, company director, born on October 8, 1959, in Turnhout, Belgium, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

c) Mrs. Daphne RIBOT, company director, born on January 30, 1979, in Caen, France, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

BRIDGEPOINT DEVELOPMENT CAPITAL I (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume Uni, enregistré auprès de la Companies House sous le numéro 06871998,

ici représentée par Christine Mathy, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera "BDC Sol S.à.r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4.

4.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

4.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

4.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

4.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (1,-EUR) chacune.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société.

- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créancier d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15.

15.1. Les produits de la société, déduction faite des frais, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net. Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net seront alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à des réserves ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Titre VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses bis modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. - Varia

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par BRIDGEPOINT DEVELOPMENT CAPITAL I (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) HALSEY S.à.r.l., R.C.S. Numéro B50 984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
- b) Mademoiselle Kristel SEGERS, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
- c) Madame Daphné RIBOT, administrateur de sociétés, née le 30 janvier 1979 à Caen, France, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17814. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010058955/322.

(100058706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

ORC Heidi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057808/10.

(100057597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 104.156.

In the year two thousand and ten, on March twenty-ninth.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ZURICH GROUP FUNDING LUXEMBOURG S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2529 Howald, 45, rue des Scillas, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 104156, incorporated by a deed of André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary public, residing in Luxembourg, on November 5th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, nr 80 of January 28 2005. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary prenamed, on December 10th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, nr232 of March 15th, 2005.

The meeting was opened at 2.00 p.m. by Mrs Sabine LALLIER, private employee, with professional address in Howald, 45, rue des Schillas.

who appointed as secretary Mrs Nancy WEIS, private employee, with professional address in Howald, 45, rue des Schillas.

The meeting elected as scrutineer Mr Stefanos NIKOLAIDIS, private employee, with professional address in Howald, 45, rue des Schillas.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve to continue the Company's activities in spite of the losses evidenced in the balance sheet of December 31st, 2009.

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of FIVE MILLION EURO (€ 5,000,000.-) in order to bring it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-) to FIVE MILLION THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 5,031,000.-) by the issue of TEN THOUSAND (10,000) shares having a nominal value of FIVE HUNDRED EURO (€ 500.-) each.

3. Waiver, by the shareholder who is not participating in the capital increase, of his preferential subscription right.

4. Subscription of the new shares by ZURICH INSURANCE COMPANY, a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 2, Mythenquai, CH-8022 Zurich.

5. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association.

6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, initialled ne varietur by the appearing parties and signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. As it appears from the said attendance list, all the sixty-two (62) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It resolves to continue the Company's activities in spite of the losses evidenced in the balance sheet of December 31st, 2009.

Second Resolution

The general meeting decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of FIVE MILLION EURO (€ 5,000,000.-) in order to bring it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-) to FIVE MILLION THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 5,031,000.-) by the issue of TEN THOUSAND (10,000) shares having a nominal value of FIVE HUNDRED EURO (€ 500.-) each.

Third Resolution

The meeting acknowledged the waiver by the shareholder not participating in this capital increase of his preferential subscription right for the 10,000 new issued shares.

Fourth Resolution

The 10,000 new issued shares have been subscribed by the ZURICH INSURANCE COMPANY, a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 2, Mythenquai, CH-8022 Zurich,

here represented by Mrs Sabine LALLIER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal hereby annexed.

All the new issued shares are fully paid up by the subscriber by a contribution in cash so that the amount of FIVE MILLION EURO (€ 5,000,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

Fifth Resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association so as to read henceforth as follows:

" **Art. 5. (1st paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at FIVE MILLION THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 5,031,000.-), represented by TEN THOUSAND SIXTY-TWO (10,062) shares in registered form with a par value of FIVE HUNDRED EURO (€500.-) each."

55805

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately THREE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (€ 3,600.-).

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ZURICH GROUP FUNDING LUXEMBOURG S.A. (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.156, constituée suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 05 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°80 du 28 janvier 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire prénomme, en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 232 du 15 mars 2005.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sabine LALLIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Howald, 45, rue des Scillas, qui désigne comme secrétaire Madame Nancy WEIS, employée privée, avec adresse professionnelle à Howald, 45, rue des Scillas.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefanos NIKOLAIDIS, employé privé, avec adresse professionnelle à Howald, 45, rue des Scillas.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de continuer les activités de la société malgré les pertes constatées au bilan arrêté au 31 décembre 2009.
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à CINQ MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 5.031.000,-), par l'émission de DIX MILLE (10.000) actions ayant une valeur nominale CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune.
3. Renonciation des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital à leur droit préférentiel de souscription.
4. Souscription des nouvelles actions par la société ZURICH INSURANCE COMPANY, une société régie par la loi suisse et ayant son siège social à 2, Mythenquai, CH-8022 Zurich.
5. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts
6. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il appert de la liste de présence que toutes les soixante-deux (62) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, donc celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que malgré les pertes constatées au bilan arrêté au 31 décembre 2009, la société continue ses activités.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à CINQ MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 5.031.000,-), par l'émission de DIX MILLE (10.000) actions ayant une valeur nominale CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée a constaté la renonciation par l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital à son droit préférentiel de souscription sur les 10.000 nouvelles actions émises.

Quatrième résolution

Les nouvelles 10.000 actions émises ont été souscrites par la société ZURICH INSURANCE COMPANY, une société régie par la loi suisse et ayant son siège social à 2, Mythenquai, CH-8022 Zurich,

ici représentée par Madame Sabine LALLIER, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présent acte.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 5.000.000,-) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} paragraphe. Le capital social souscrit est fixé à CINQ MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 5.031.000,-) représenté par DIX MILLE SOIXANTE-DEUX (10.062) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (€ 3.600,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lallier, Weis, Nikolaidis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2010. Relation: EAC/2010/3874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010058232/163.

(100058554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Ricoh Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.557.

In the year two thousand and ten.

On the twenty ninth day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company IKON America, Inc., a Delaware corporation, United States of America, registered with the Secretary of State, State of Delaware, United States of America, under number 4769525, with registered office at DE 19803 Wilmington, Delaware, United States of America, 103, Foulk Road, Suite 154,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Ricoh Luxembourg S.à r.l.", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on March 23, 2010, not yet published in the Mémorial C, and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on March 26, 2010, not yet published in the Mémorial C, and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one thousand Dollar of the United States (USD 1,000.-) in order to raise it from its present amount of forty thousand Dollar of the United States (USD 40,000.-) to forty one thousand Dollar of the United States (USD 41,000.-) without issuing new sharequotas.

Contribution

Said increase of the corporate capital together with an increase of the share premium account is fully paid by contribution in kind of five hundred sixty one thousand five hundred and sixty five (561,565) common shares representing one hundred percent (100%) of the capital of the company "Ricoh Canada Inc.", with its registered office at Canada, L4W 5L1 Mississauga, Ontario, 5520 Explorer Drive, Suite 300, estimated at one hundred thirty one million and seven hundred thousand Canadian Dollar (CAD 131,700,000.-) converted at the exchange rate as of March 25, 2010 of one Canadian Dollar (CAD 1.-) equivalent to zero point nine seven eight seven three nine five five nine seven Dollar of the United States (USD 0.9787395597) into one hundred twenty eight million and nine hundred thousand Dollar of the United States (USD 128,900,000.-); one thousand Dollar of the United States (USD 1,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and one hundred twenty eight million eight hundred and ninety nine thousand Dollar of the United States (USD 128,899,000.-) a share premium to be allocated to the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "Ricoh Luxembourg S.à r.l.", pre-named, on March 29, 2010, wherein the contribution in kind of the shares of the company "Ricoh Canada Inc.", pre-named, has been valued.

The report, after having been initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting through its duly appointed attorney declares that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that it subsists no impediments to the free transferability of its contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the company.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the Company.

The appearing party states together with the company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the company of the contribution.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at forty one thousand Dollar of the United States (USD 41,000.-) represented by forty thousand (40,000) sharequotas without a nominal value."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at six thousand five hundred euro (€ 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société IKON America, Inc., une société du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Secretary of State, State of Delaware", Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4769525, avec siège social à DE 19803 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 103, Foulk Road, Suite 154,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Ricoh Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 23 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 26 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) à quarante et un mille Dollars des Etats-Unis (USD 41.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales.

Apport

Cette augmentation de capital social ensemble avec l'augmentation du compte prime d'émission est intégralement libérée par apport en nature de cinq cent soixante et un mille cinq cent soixante-cinq (561.565) parts sociales représentant cent pourcent (100%) du capital de la société "Ricoh Canada Inc.", avec siège social au Canada, L4W 5L1 Mississauga, Ontario, 5520 Explorer Drive, Suite 300, estimé à cent trente et un millions sept cent mille Dollars Canadiens (CAD 131.700.000,-) convertis au taux de change du 25 mars 2010 de un Dollar Canadien (CAD 1,-) équivalent à zéro virgule neuf sept huit sept trois neuf cinq cinq neuf sept Dollar des Etats-Unis (USD 0,9787395597), en cent vingt-huit millions neuf cent mille Dollar des Etats-Unis (USD 128.900.000,-); mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et cent vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars des Etats-Unis (USD 128.899.000,-) une prime d'émission à affecter au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "Ricoh Luxembourg S.à r.l.", pré-nommée, le 29 mars 2010, par lequel l'apport en nature des parts de la société "Ricoh Canada Inc.", pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant par son mandataire prémentionné, déclare que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée à la Société.

La comparante reconnaît ensemble avec la société qu'elles accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'apport à la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante et un mille Dollars des Etats-Unis (USD 41.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (€ 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2010. Relation: EAC/2010/3911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010058231/133.

(100058544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

American Football Fédération Luxembourg, AFFL Association sans but lucratif.

Siège social: L-8325 Capellen, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 7.310.

1^{er} Chapitre. Dénomination et Siège de l'association (fédération), But et Objets

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: American Football Fédération Luxembourg, AFFL

Association sans but lucratif

Le siège social est: 9 , rue de la Gare, L-8325 Capellen

Sa durée est illimitée. Cette association est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 2. L'objet de l'association est de développer et de pratiquer le sport de Football Américain , Flag-Football, et de Cheerleading au Luxembourg , de propager la culture physique et les exercices athlétiques de propager par tout moyen les idées sportives, d'établir des liens d'amitié entre ses membres et ceux d'associations poursuivant le même but. Les activités en forme de compétitions sont en forme de match nationaux, internationaux, de coupes, challenges et d'entraînement (scrimmage). De renforcer de développer des relations sportives amicales entre associations membres et non membres, les organismes ayant un intérêt commun ou toute autre personne civile ou morale dans l'intérêt de ses membres et du développement du football américain, flagg-football et du cheerleading.

2^{ème} Chapitre. Membres, Admissions, Démissions et Exclusions

Art. 3. Le nombre d'associations membre ne pourra être inférieure à trois (n'ayant jamais eu des problèmes dans d'autres associations ou d'éclusions ou refus de membre).

Un minimum de 40% des membres administratifs ne doit pas être des membres actifs ou non actif dans une associations de football américain etc.

Le nombre de 9 est le max., sauf décision contraire du conseil administratif.

Art. 4. Peuvent, devenir membres de la fédération toutes les a.s.b.l., qui ont leur siège sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et des associations internationales, qui font pratiquer ou bien les sports de football américain, le flag-football ou le cheerleading et reconnaissent les statuts de cette associations et loi du Luxembourg.

Art. 5. La demande d'admission écrite, accompagnée d'un exemplaire des statuts, est adressée au conseil d'administration, une association ne peut être admise que par le majorité des membres du conseil d'administration, et représentants de chaque association membre. L'association se compose de membres associés, leur nombre est illimité. Les données exactes et complètes des membres sont à y joindre.

Art. 6. Le conseil d'administration statue souverainement sur l'admission et exclusion de nouveaux membres. Le conseil d'administration n'est pas tenue de faire connaître le motif de ses décisions, et gère tous les mouvements sportives et autres de l'association.

Art. 7. Le conseil d'administration, pourra conférer le titre de membre d'honneur à tout membre ou non, ayant rendu des services notables à l'association ou au cause de sport, le conseil statuera à la majorité des voix présentes.

Art. 8. Chaque association, fédération ou club membre dans la AFFL, devra demander une licence pour l'association pour chaque type d'équipe et une licence pour tous les membres actifs (joueurs, entraîneurs et responsables), le prix des différentes licences annuelles est fixée par le conseil d'administration .

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite (ont acquittant de toutes ses obligations à l'égard de l'association)
- b) par refus ou non paiement de la cotisation annuelle, dans les trois mois suivant la facture, quittance de paiement.
- c) par exclusion pour motifs grave
- d) par exclusion de cette association ou toute autre association

Art. 10. La cotisation annuelle est fixée par le conseil d'administration à la majorité de voix présentes, elle est payable d'avance dans les trois premier mois de chaque année et une carte de membre sera délivrer . Le mode de payement sera fixé par le conseil.

3^{ème} Chapitre. Administration

Art. 11. Le conseil d'administration se compose de 3 à 9 membres actifs (n'ayant jamais eu des problèmes dans d'autres associations ou d'éclusions), ils sont élus pour une période indéterminée ou quatre années dans une assemblée générale (en cas de sortie de membre 1 plus que la moitié). Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 12. Chaque association membre doit mentionner un responsable, qui en cas de besoin, se présentera aux réunions devant le conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut créer selon besoins parmi ses membres ou non d'autres commissions spéciales ou passer un mandat spécial.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite chaque fois que réclame l'intérêt de l'association, mais au moins une fois tous les deux mois. Les décisions du conseil d'administration sont valables lorsque la moitié de ses membres sont présents, les décisions sont prises à la majorité des suffrages et en cas d'égalité, la voix du président comptera deux voix.

4^{ème} Chapitre. Exercice social

Art. 15. L'exercice social commence le 21 décembre et clôture le 20 décembre. Toutefois pour les Besoins administratifs (état et commune) un exercice social débute le 1^{er} janvier et clôture Le 31 décembre .

Art. 16. Le trésorier soumet tous les six mois un bilan intérimaire au conseil d'administration. L'assemblée générale désigne deux vérificateurs chargés du contrôle de la comptabilité. Leur mandat dure une année. Ils sont rééligibles. Ils soumettront leur rapport à l'assemblée générale.

5^{ème} Chapitre. Assemblé générale

Art. 17. Les membres sont convoqués par simple lettre missive ou par voie de presse. L'assemblée générale se réunit quand c'est nécessaire et cela à la clôture de l'année sociale, ou suite à la demande écrite lui provenant de la part d'un cinquième au moins des ses membres, dans un délais d'un mois, une assemble générale sera convoquée.

Art. 18. Le vote a lieu par scrutin secret, sauf décision contraire par les membres. L'assemble est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des membres présent. Elle prend ses décisions à la majorité simple des votants. Le droit de vote se perd, pour une personne ou membre qui a fait des fautes graves, ou ex-membre ayant nuis à l'association, une personne exclu pour faute grave n'a pas le droit de voter n'y d'être membre.

Art. 19. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine social sera verser sur le compte d'une association caritative du Luxembourg, après tout règlement de compte.

Art. 20. Les statuts, comme toute modification doit être publiée, dans le mois de sa date , au Mémorial, Recueil Spéciale des Sociétés et Associations .

6^{ème} Chapitre. Cotisation, Age des différentes sections

Art. 21.

Côtisation anuelle pour une nouvelles association membre:	250,- euros
Cotisation annuelle, pour un membre actif (carte de membre):	25,- euros
Prix par licence anuelle de jeux pour une association , club(par section):	200,- euros
Prix par licence annuelle de jeux par joueur, club(par section):	5,- euros

Art. 22. Joueurs dans l'équipe Flagfootball, de 14 ans a 16 ans
 Joueurs dans l'équipe Junior Tackle de 16 ans a 17 ans max. 18 ans
 Joueurs dans l'équipe Senior de min. 17 ans a 50 ans
 Joueurs dans l'équipe Cheerleader de 12 ans a 16 ans
 Joueurs dans l'équipe Cheerleader de 16 ans a 50 ans

Une liste détaillée des âges, cotisation et pénalités, doit être établie pas l'association

Référence de publication: 2010058201/91.

(100058854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

HBI Borsigstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 125.486.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Borsigstrasse S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125486 and having a share capital of twenty-two thousand four hundred and fifty euro (EUR 22,450) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred and thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 739,800) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-two thousand four hundred and fifty euro (EUR 22,450), represented by four hundred and forty-nine (449) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to seven hundred and sixty-two thousand two hundred and fifty euro (EUR 762,250) by way of issuance of fourteen thousand seven hundred and ninety-six (14,796) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred and thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 739,800) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-two thousand four hundred and fifty euro (EUR 22,450), represented by four hundred and forty-nine (449) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to seven hundred and sixty-two thousand two hundred and fifty euro (EUR 762,250) by way of issuance of fourteen thousand seven hundred and ninety-six (14,796) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of seven hundred and thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 739,800) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of seven hundred and thirty-nine thousand eight hundred and forty-one euro eighty-five cents (EUR 739,841.85) is to be allocated as follows:

(i) an amount of seven hundred and thirty-nine thousand and eight hundred euro (EUR 739,800) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty-one euro eighty-five cents (EUR 41.85) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of seven hundred and thirty-nine thousand eight hundred and forty-one euro eighty-five cents (EUR 739,841.85) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at seven hundred and sixty-two thousand two hundred and fifty euro (EUR 762,250) represented by fifteen thousand two hundred and forty-five (15,245) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred and fifty euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Borsigstrasse S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125486 et dont le capital social s'élève à vingt-deux mille quatre cent cinquante euros (EUR 22.450) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent trente-neuf mille huit cents euros (EUR 739.800) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-deux mille quatre cent cinquante euros (EUR 22.450), représenté par quatre cent quarante-neuf (449) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à sept cent soixante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 762.250) par l'émission de quatorze

mille sept cent quatre-vingt-seize (14.796) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de sept cent trente-neuf mille huit cents euros (EUR 739.800) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-deux mille quatre cent cinquante euros (EUR 22.450), représenté par quatre cent quarante-neuf (449) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à sept cent soixante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 762.250) par l'émission de quatorze mille sept cent quatre-vingt-seize (14.796) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent trente-neuf mille huit cents euros (EUR 739.800) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de sept cent trente-neuf mille huit cents quarante et un euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 739.841,85) est à affecter comme suit:

(i) un montant de sept cent trente neuf mille huit cents euros (EUR 739.800) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante et un euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 41,85) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de sept cent trente-neuf mille huit cent quarante et un euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 739.841,85) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à sept cent soixante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 762.250), représenté par quinze mille deux cent quarante-cinq (15.245) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cent cinquante euros.

55814

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1283. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010058226/173.

(100058310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

KKR Actor Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.109.

In the year two thousand and ten, on the first of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"KKR Actor Investor Limited", an exempted limited liability company incorporated in the Cayman Islands (registered no. MC-238004), whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Sole Shareholder") holds all of the issued shares of the Company, here represented by Mr Mathieu Laurent, avocat à la cour, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 31 March 2010.

The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder, signed ne varietur by the Sole Shareholder, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The "Company" is the sole shareholder of "KKR Investor Actor S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up by the undersigned notary on 23 March 2010, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 152.109 and whose articles of association (the "Articles") have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the currency of the share capital of the Company from Euro to SEK using the agreed exchange rate dated as of 30 March 2010, being EUR 1 = SEK 9.7668.

Second resolution

Further to the above mentioned resolution, the Sole Shareholder decides that the share capital of the Company shall amount to one hundred twenty-two thousand SEK (SEK 122,000.-), represented by one hundred twenty-two thousand (122,000) shares having each a nominal value of one SEK (SEK 1) and an amount of eighty five SEK and twenty-five cents (SEK 85.25) allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by three million three hundred thirty-six thousand SEK (SEK 3,336,000.-) from its present amount of one hundred twenty-two thousand SEK (SEK 122,000.-) to three million four hundred fifty-eight thousand SEK (SEK 3,458,000.-), by creating and issuing three million three hundred thirty-six thousand (3,336,000) new shares (the "New Shares"), each of these New Shares having a nominal value of one SEK (SEK 1.-) and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company.

The New Shares are subscribed by KKR Actor Investor Limited, prenamed, and paid up by a contribution in kind, consisting in a claim held by KKR Actor Investor Limited against the Company for an aggregate amount of three million three hundred thirty-six thousand one hundred twelve SEK (SEK 3,336,112.-).

The contribution of three million three hundred thirty-six thousand one hundred twelve SEK (SEK 3,336,112.-) will be allocated as follows: three million three hundred thirty-six thousand SEK (SEK 3,336,000.-) to the share capital of the Company and one hundred twelve SEK (SEK 112) to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Share resolves to create 10 classes of alphabet shares having the rights set out below and to convert the existing three million four hundred fifty-eight thousand (3,458,000) shares of the Company having a nominal value of one SEK (SEK 1.-) into:

three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) A shares (the "A Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) B shares (the "B Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) C shares (the "C Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) D shares (the "D Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) E shares (the "E Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) F shares (the "F Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) G shares (the "G Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) H shares (the "H Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) I shares (the "I Shares"); and
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) J shares (the "J Shares");
each having a par value of one SEK (SEK 1.-).

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is three million four hundred fifty-eight SEK (SEK3,458,000.-) divided into:

three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) A shares (the "A Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) B shares (the "B Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) C shares (the "C Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) D shares (the "D Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) E shares (the "E Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) F shares (the "F Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) G shares (the "G Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) H shares (the "H Shares");
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) I shares (the "I Shares"); and
three hundred forty-five thousand eight hundred (345,800) J shares (the "J Shares");
each having a par value of one SEK (SEK 1.-) and the rights and obligations set out in these Articles.

5.2 The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (a "Share Redemption") in the following order:

The J Shares;
The I Shares;
The H Shares;
The G Shares;
The F Shares;
The E Shares;
The D Shares;
The C Shares;
The B Shares;
The A Shares.

5.3 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

5.4 In these Articles:

5.4.1 "Interim Accounts" are management accounts of the Company;

5.4.2 "Available Amount" equals: $(W + X + Y) - Z$ where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of par value and share premium on the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

5.4.3 "Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers and approved by general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount;

5.4.4 "Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares;

5.4.5 "Shares" means the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares and the J Shares.

5.5 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s)."

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 15 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose, if they think it is appropriate, that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

a) First, the holders of A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of J Shares (or if the J Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the I Shares; or if the I Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the H Shares; or if the H Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the G Shares; or if the G Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the F Shares; or if the F Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the E Shares; or if the E Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the D Shares; or if the D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the C Shares; or if the C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the B Shares; or if the B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holder of the A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder), who is known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder) and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"KKR Actor Investor Limited", une exempted limited liability company constituée selon les lois des Iles Caymans (enregistrée sous le no. MC-238004), ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (l'"Associé Unique") détient la totalité des parts sociales émises par la Société, ici représentée par Monsieur Mathieu Laurent, avocat à la cour, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mars 2010.

Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, signé ne varietur par l'Associé Unique, devra rester annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

La "Société" est l'associé unique de la Société "KKR Actor Investor S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 2010, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 152.109 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro vers la Couronne Suédoise sur la base du cours de change convenu en date 30 mars 2010, étant de EUR 1 = SEK 9,7668.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide que le capital social de la Société sera fixé à cent vingt deux mille Couronnes Suédoises (SEK 122.000,-) représenté par cent vingt deux mille (122.000) parts sociales, d'une valeur d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, plus un montant de quatre-vingt-cinq Couronne Suédoise et vingt-cinq cents (SEK 85,25) alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de trois millions trois cent trente six mille Couronnes Suédoise (SEK 3.336.000,-) de son montant actuel de cent vingt deux mille Couronnes Suédoises (SEK 122.000,-), à trois millions quatre cent cinquante huit mille SEK (SEK 3.458.000,-) par la création et l'émission de trois millions trois cent trente-six mille (3.336.000) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) et ayant été émise aux mêmes termes et conditions que ceux des parts sociales existantes de la Société.

Les Nouvelles Parts sociales sont souscrites par KKR Actor Investor Limited, prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par KKR Actor Investor Limited contre la Société pour un montant de trois millions trois cent trente-six mille cent douze Couronnes Suédoises (SEK 3.336.112,-).

Le montant de l'apport de trois millions trois cent trente-six mille cent douze Couronnes Suédoise (SEK 3.336.112,-) sera alloué de la façon suivante: trois millions trois cent trente-six mille Couronnes Suédoises (SEK 3.336.000,-) au capital social de la Société et cent douze Couronnes Suédoise (SEK 112,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer 10 classes de parts sociales ayant les droits définis ci-dessous et de convertir les trois millions quatre cent cinquante huit mille (3.458.000) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) en:

trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales A");
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales B");
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales C");
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales D");
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales E");
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales F");
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales G");
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales H");
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales I"); et
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales J");
ayant chacune une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, pour que ce dernier ait la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est trois millions quatre cent cinquante huit mille Couronnes Suédoises (SEK 3.458.000,-) divisé en:

trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A")
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B")
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C")
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D")
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E")
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F")
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G")
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H")
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I")
trois cent quarante cinq mille huit cents (345.800) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J")

Chacune ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) et les droits et obligations définis dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les parts sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

Les Parts Sociales de Catégorie J;
Les Parts Sociales de Catégorie I;
Les Parts Sociales de Catégorie H;
Les Parts Sociales de Catégorie G;
Les Parts Sociales de Catégorie F;
Les Parts Sociales de Catégorie E;
Les Parts Sociales de Catégorie D;
Les Parts Sociales de Catégorie C;
Les Parts Sociales de Catégorie B;
Les Parts Sociales de Catégorie A.

5.3 Au moment où un Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs des Parts Sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") recevront en paiement le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

5.4 Dans les présents Statuts:

5.4.1 "Comptes Intérimaires" sont les comptes de gestion de la Société;

5.4.2 "Montant Disponible" équivaut à: $(W+X+Y) - Z$ et W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double comptage:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société y compris les bénéfices reportés soustraits toutes pertes de la Société y compris les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et toute autres réserves librement distribuables de la Société autre que tous premia inclus dans Y, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission liée uniquement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant payé par voie de valeur nominale et prime d'émission sur les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toutes sommes qui doivent être placées dans ou retenues sur une réserve non-distribuable en vertu des exigences légales ou des présents Statuts;

5.4.3 "Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par les résolutions du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, et n'excédant pas le Montant Disponible;

5.4.4 "Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre de Parts Sociales Rachetées;

5.4.5 "Parts Sociales" signifie les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J.

5.5 En supplément du capital social, un compte de prime d'émission pourra être crée sur laquelle toute prime d'émission payée pour toute part sociale pourra être versé. Le montant sur ledit compte de prime d'émission est à la libre disposition de(s) Associé(s)."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts, pour que ce dernier ait la teneur suivante:

" Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer, si il le considère approprié, que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

a) Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de (a) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Parts Sociales.

b) Suite à la distribution décrite au a) ci-dessus, tous les revenus restants disponibles pour une distribution supplémentaire ("Excès") dans la Société, s'il y en a, devront être payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie

C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Pour éviter tout doute, les paiements effectués en vertu du b) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Parts Sociales.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille cinq cents Euros.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu à l'Associé Unique (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, l'Associé Unique (ou, selon le cas son mandataire) et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: M. LAURENT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 avril 2010. Relation: EAC/2010/3991. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010058238/341.

(100058721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

HBI Ladbergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 128.466.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarretton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Ladbergen S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128466 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred and sixty-three thousand three hundred euro (EUR 1,763,300) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred and fifty (250) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million seven hundred and seventy-five thousand eight hundred euro (EUR 1,775,800) by way of issuance of thirty-five thousand two hundred and sixty-six (35,266) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred and sixty-three thousand three hundred euro (EUR 1,763,300) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred and fifty (250) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million seven hundred and seventy-five thousand eight hundred euro (EUR 1,775,800) by way of issuance of thirty-five thousand two hundred and sixty-six (35,266) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of one million seven hundred and sixty-three thousand three hundred euro (EUR 1,763,300) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of one million seven hundred and sixty-three thousand three hundred and twenty-two euro seventy-eight cents (EUR 1,763,322.78) is to be allocated as follows:

(i) an amount of one million seven hundred and sixty-three thousand three hundred euro (EUR 1,763,300) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of twenty-two euro seventy-eight cents (EUR 22.78) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million seven hundred and sixty-three thousand three hundred and twenty-two euro seventy-eight cents (EUR 1,763,322.78) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one million seven hundred and seventy-five thousand eight hundred euro (EUR 1,775,800) represented by thirty-five thousand five hundred and sixteen (35,516) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HB1 S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par M^e Audrey Jarretton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Ladbergen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128466 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million sept cent soixante-trois mille trois cents euros (EUR 1.763.300) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million sept cent soixante-quinze mille huit cents euros (EUR 1.775.800) par l'émission de trente-cinq mille deux cent soixante-six (35.266) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de un million sept cent soixante-trois mille trois cents euros (EUR 1.763.300) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million sept cent soixante-quinze mille huit cents euros (EUR 1.775.800) par l'émission de trente-cinq mille deux cent soixante-six (35.266) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million sept cent soixante-trois mille trois cents euros (EUR 1.763.300) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de un million sept cent soixante-trois mille trois cent vingt-deux euros soixante-dix-huit cents (EUR 1.763.322,78) est à affecter comme suit:

(i) un montant de un million sept cent soixante-trois mille trois cents euros (EUR 1.763.300) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de vingt-deux euros soixante-dix-huit cents (EUR 22,78) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de un million sept cent soixante-trois mille trois cent vingt-deux euros soixante-dix-huit cents (EUR 1.763.322,78) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million sept cent soixante-quinze mille huit cents euros (EUR 1.775.800), représenté par trente-cinq mille cinq cent seize (35.516) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1285. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010058227/172.

(100058289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Food for your Senses a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7481 Tuntange, 5, rue de Brouch.

R.C.S. Luxembourg F 8.328.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1° Damiano NIGRO - 7, rue du Fort Elisabeth, L-1463, Luxembourg - indépendant - nationalité italienne

2° Jacques HOFFMANN -10, rue de Luxembourg, L-7480, Tuntange, Luxembourg -employé - nationalité luxembourgeoise

3° Paul MATZET - 26, Steewee, L-3317, Bergem - employé - nationalité luxembourgeoise

ainsi que ceux qui accepteront ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée Food for your Senses a.s.b.l. (association sans but lucratif)

Art. 2. Objet. L'association a comme objet:

- l'organisation du festival Food for your Senses

- l'accomplissement de toute opération se rattachant à l'objet social ou facilitant sa réalisation

Art. 3. Siège. Le siège social de la société est établi dans la commune de TUNTANGE. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 4. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. Exercice social. L'exercice social commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'assemblée générale ordinaire a lieu dans le courant de premier mois de l'exercice suivant.

Art. 6. Membre. Pour devenir membre, il faut adresser une demande écrite au conseil d'administration.

Art. 7. Démission des membres. Tout membre peut démissionner par lettre écrite au conseil d'administration. Le membre qui, après mise en demeure, ne s'acquitte pas de ses cotisations, est considéré comme démissionnaire.

Art. 8. Assemblée générale. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres majeurs. Elle a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservé à un autre organe de l'association. L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par exercice social.

Art. 9. Convocation et Décisions. La convocation est adressée à chaque membre par lettre individuelle ou par e-mail individuel. L'assemblée générale doit se réunir obligatoirement si vingt pour cent au moins des membres statutaires en font la demande. A l'assemblée générale, chaque membre peut être porteur d'une procuration au maximum. Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée par le donneur d'ordre.

Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 10. Rôle de l'assemblée générale. L'assemblée générale:

- fixe les cotisations
- élit le conseil d'administration composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier
- discute et approuve les bilans, comptes, rapports concernant les activités et les finances établies par le conseil d'administration

Sont élus, ceux qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés.

Art. 11. Mandat des administrateurs. La durée du mandat des administrateurs est illimitée, ils sont rééligibles. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il représente l'association auprès de tiers. Les pouvoirs du conseil d'administration doivent être conformes à la loi et aux statuts.

Art. 12. Cotisations. Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle d'un maximum de cinquante euros à l'échéance fixée. Le montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations normales.

Mode de règlement des comptes: virement bancaire ou en espèce après réception de la carte de membre.

Art. 13. Modifications statutaires. En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans la convocation à l'assemblée générale suivante. Les modifications des statuts doivent se dérouler selon la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution, le capital sera affecté à une organisation ayant des buts similaires définis par le conseil d'administration.

Art. 15. Litiges et Autres. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

1° Damiano NIGRO / 2° Paul MATZET / 3° Jacques HOFFMANN

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010058270/61.

(100058377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.